

Aux membres du Conseil municipal

## Conseil administratif élu : répartition des départements pour la nouvelle législature

Les membres du collège des conseillères et conseillers administratifs élu-e-s de la Ville de Genève se sont réunis à plusieurs reprises afin de préparer activement la transition vers la nouvelle législature qui débutera le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020.

Le collège des nouveaux et nouvelles élu-e-s a notamment procédé de façon unanime à la répartition des départements et des services de l'administration municipale de la manière suivante :

### Monsieur Alfonso Gomez

Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

Le service des espaces verts (SEVE) est transféré dans ce département.

La suppléance du magistrat titulaire est assurée par Monsieur Sami Kanaan.

### Madame Frédérique Perler

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

La suppléance de la magistrate titulaire est assurée par Monsieur Alfonso Gomez.

### Monsieur Sami Kanaan

Département de la culture et de la transition numérique (DCTN)

La direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) est transférée dans ce département.

La suppléance du magistrat titulaire est assurée par Madame Marie Barbey-Chappuis.

### Madame Marie Barbey-Chappuis

Département de la sécurité et des sports (DSSP)

Le service des sports (SPO) est transféré dans ce département.

La suppléance de la magistrate titulaire est assurée par Madame Christina Kitsos.

Madame Christina Kitsos

Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

L'entité « La Ville est à vous » est transférée dans ce département.

La suppléance de la magistrate titulaire est assurée par Madame Frédérique Perler.

Monsieur Sami Kanaan assurera la fonction de maire durant la première année de législature, tandis que Frédérique Perler assurera la vice-présidence du Conseil administratif.

Lors de ses séances de travail qui se poursuivront durant tout le mois de mai, le collège nouvellement élu s'attellera également à élaborer son discours de législature, devant traduire ses priorités et sa volonté de travailler de manière collégiale. Des délégations thématiques seront constituées autour d'enjeux transversaux. Un programme de législature sera construit et publié dans les 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Le début de cette législature 2020-2025 est marqué par un contexte de crise sanitaire, sociale et économique sans précédent, due au Covid-19, qui orientera fortement l'action municipale. Plus généralement, le collège entend œuvrer de manière affirmée en faveur d'une ville qui s'engage dans la transition écologique tout en réduisant les inégalités sociales et en assurant une viabilité économique.